

Décembre 2015

Charmes infos

Le mot du Maire,

L'année 2015 s'achève avec une grande interrogation sur le devenir de notre communauté de communes, la loi NOTRe nous obligeant à fusionner avec une autre collectivité.

Le souhait unanime de notre conseil municipal et celui de la communauté de communes du Pays de l'Herbasse qui s'est prononcée à une très grande majorité pour rejoindre l'Hermitage Tournois n'a pas été entendu. M. le Préfet de la Drôme préfère, dans son projet de réorganisation territoriale, inclure le Pays de l'Herbasse dans la « grande agglo » de Valence Romans Sud Rhône-Alpes où nous aurons une très faible représentation parmi 65 communes, 240 000 habitants. La procédure est en cours et nous espérons des amendements au projet allant vers notre volonté et ses arguments en toute démocratie. Vous trouverez en page 3 une information détaillée sur ce dossier.

Dans ce numéro, vous trouverez le point des travaux en cours sur la commune notamment la suite du chantier Assainissement avec la création des antennes au 1^{er} semestre 2016 et la construction de la nouvelle station d'épuration à Champos.

Vous pourrez lire aussi l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec pour objectif l'étape du PADD qui, après débat en conseil municipal, fera l'objet d'une phase de concertation avec la population. **Vous serez donc invités à participer à une réunion publique avant la fin de l'hiver.**

Parmi les autres dossiers, notre commune potentiellement exposée à des risques naturels (inondations, ruissellement, mouvements de terrain) a obligation de mettre en place un Plan communal de sauvegarde (PCS). Cet outil est en cours d'élaboration par vos élus de la commission « Sécurité », vous êtes largement conviés à venir leur prêter main forte car **la sécurité est l'affaire de tous.**

En clin d'œil à la COP 21, notre commune prend sa part de l'effort en faveur de l'écologie : la réduction de l'emploi des pesticides, le réseau d'assainissement, la station d'épuration participent de cette démarche, ainsi que la formation offerte gratuitement aux jardiniers amateurs par la CCPH (voir page 25).

Enfin, vous trouverez en pages centrales toutes les informations sur les associations et la vie de nos écoles.

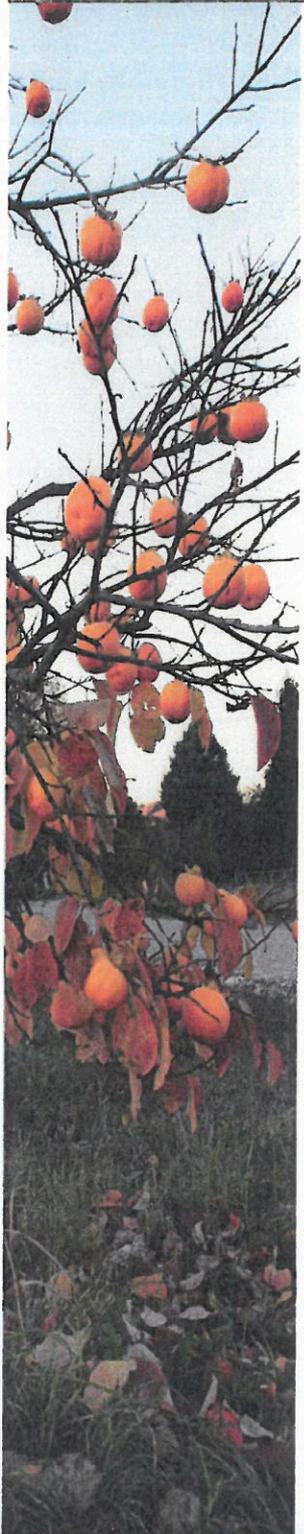
Je termine en remerciant l'ensemble du conseil et tous les employés municipaux pour l'excellent travail réalisé.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous,

Et rendez-vous le **dimanche 10 janvier 2016 à 11 h**

à la salle des Fêtes pour la cérémonie des vœux du maire.

Fernand PELLAT



Nouvelles du PLU (5^{ème} communication)

Vers l'aboutissement du processus d'élaboration

Etape décisive :
la préparation du **PROJET d'AMENAGEMENT** et de **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le PADD constitue le socle du PLU, il se substituera au POS qui disparaîtra, mais sera un véritable outil opérationnel car il envisage l'avenir communal dans sa globalité et sera bien plus précis en matière de constructibilité.

Code de l'urbanisme - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- définit les objectifs généraux des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales retenues pour l'ensemble de la commune concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vos élus de la commission Urbanisme soulignent l'intérêt pour tous les foyers de bien prendre conscience de l'importance des enjeux contenus dans le projet de PADD en matière de constructibilité sur les 10 à 12 années à venir. Ces enjeux vous ont été exposés dans notre n° de décembre 2014 ; le n° de juin 2015 évoquait le contexte et l'orientation générale envisagée.

Aujourd'hui et selon la procédure définie, le projet de PADD a fait l'objet d'une présentation et d'un échange préalable avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2015.

Nous y avons défendu ardemment nos arguments en faveur d'un développement harmonieux et réaliste combinant l'expérience que nous avons du vécu sur notre territoire communal au respect des obligations légales et réglementaires.

A titre d'exemple, nous savons tous combien nous déplorons la disparition des deux derniers commerces du village, par contre nous constatons tous aussi l'intérêt local, dépassant d'ailleurs notre commune, de l'activité commerciale qui s'est développée à Cabaret-Neuf et que nous soutenons fortement, nous voulons renforcer. Nous sommes persuadés, en effet, du potentiel économique de ce carrefour drainant une clientèle à la fois locale venue des villages alentours et de passage sur cette voie la RD 538 très fréquentée par les touristes.

Cependant, force est de constater que les représentants de l'Etat présents se conforment strictement aux termes des lois devenues très restrictives, prônant la lutte contre l'étalement urbain, la protection des terres agricoles et des zones naturelles et forestières, exigeant donc un développement quasi exclu dans l'enveloppe urbaine existante du village. Ces directives laissent peu de place aux constructions nouvelles dès lors que les propriétaires de terrains dans notre village ne souhaitent pas se séparer de leur bien et que vos élus ne sont pas favorables aux procédures d'expropriation quand bien même ils en auraient prescription par l'Etat...

Du côté de la Chambre d'Agriculture et du service agricole des services de l'Etat, les représentants rappellent la loi : seules les habitations nécessaires à l'exploitation agricole peuvent être autorisées, ils font valoir l'incompatibilité de toute activité agricole avec la création de nouveaux logements dans les bâtiments existants de ferme siège d'exploitation. Ce qui pourrait pénaliser de jeunes agriculteurs désireux

de s'installer à côté de leurs parents pour poursuivre l'activité de la ferme familiale... Par contre, **d'anciennes fermes devenues exclusivement résidentielles pourraient bénéficier d'un changement de destination de leurs annexes pour créer de nouveaux logements dans le volume du bâti existant** à condition que le bâtiment réponde à plusieurs critères (aucun impact sur l'activité agricole, accès, réseau, qualité architecturale, ...). En conclusion, selon les directives, aucune construction nouvelle destinée à l'habitat ne sera possible désormais autour des fermes (sauf si cela est indispensable pour le fonctionnement d'un siège d'exploitation).

Quant au SCOT, dont nous vous rappelons que ce Schéma de Cohérence Territoriale s'impose; **sa stratégie est nettement orientée vers l'activité en centre villages**; par conséquent, il est incompatible de prévoir tout développement commercial autour de Cabaret-Neuf pour favoriser un essor à Crépol notamment (recensé comme bourg centre dans l'armature urbaine du territoire du SCOT) ... Ne craignons-pas de le souligner !

Enfin, pour le service des ABF, l'Architecte des Bâtiments de France préconise de porter toute notre attention sur **le respect de l'aspect traditionnel du bâti local très caractéristique de la Drôme des collines** afin que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement avec les pierres, la molasse, le style des tuiles.... Sur l'existant, il va jusqu'au souhait de conserver leur aspect aux granges qui feront l'objet de réhabilitation en logements.

Voilà en résumé l'état d'avancement du dossier PLU qui, à ce stade, laisse entrevoir plus concrètement ce que pourrait être le champ des possibles pour l'avenir de la commune.

Dès que le projet de PADD sera recevable par les services de l'Etat, il fera l'objet d'un débat en conseil municipal puis une réunion publique de concertation sera organisée pour en discuter avec vous, probablement avant la fin de l'hiver. Viendra ensuite l'étape du plan de zonage et la rédaction du règlement de notre PLU.

VIE COMMUNALE

Le centre communal d'action sociale (CCAS)

- **Semaine bleue**

Le CCAS de Charmes a participé à la « **semaine bleue** » du 12 au 18 octobre en organisant des rencontres intergénérationnelles le jeudi 15 octobre entre les enfants des écoles et les séniors. Le matin, **une exposition de photos d'hier et d'aujourd'hui du village** a été commentée par MM. Jay et Penel que nous remercions pour leur implication. Ils ont eu plaisir à faire partager ce qu'était la vie d'autrefois à Charmes. L'après midi, **la chorale de Charmes a chanté avec les enfants** un répertoire de quelques chansons apprises avec leurs enseignantes. Ce moment s'est clôturé par le verre de l'amitié offert par la commune. Ce fut un moment très enrichissant et plein de souvenirs.



- **Repas du 11 novembre**

Comme chaque année, la municipalité et le CCAS ont invité leurs aînés de 65 ans et plus à son traditionnel repas; l'occasion pour les **65 convives** de se retrouver autour d'un excellent repas servi par l'Auberge du Pont du Chalon. Un moment très agréable et très apprécié.

Un colis sera offert aux personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas pu participer à ce repas.